

MOTOCROSS COUPE DES CLUBS SUD OUEST 2024

Mont de Marsan (40) 30 et 31 mars 2024

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE.

ART.1 GÉNÉRALITÉS :

La COUPE DES CLUBS met en compétition sous la responsabilité du club organisateur Stade Montois Motoclub, les Motoclubs FFM de l'ensemble du grand sud-ouest de la France. La COUPE DES CLUBS est une course par équipe sur le format du motocross des nations.

ART.2 CLUBS ADMIS :

Cette épreuve est ouverte à tous les clubs ffm de la Nouvelle Aquitaine / Occitanie / Auvergne. Le nombre d'équipes est limité à 44. Si le nombre d'équipe n'est pas atteint au 01 Février 2024, L'organisation en informera tous les clubs qui participent à la coupe, et ces clubs seront autorisés à inscrire une deuxième ou une troisième équipe et plus s'ils le souhaitent. Il pourra également inviter des clubs d'autres régions, pour compléter le plateau.

ART.3 NUMEROS DE COURSE :

Les numéros de course seront attribués par l'organisation par équipe et par ordre d'engagement. **LES FONDS DE PLAQUES SONT FOURNIS POUR LES 5 CATEGORIES DE LA COUPE DES CLUBS.**

Un code couleur de fond de plaques par catégorie :

Vert les Amateurs

Bleu les 125

Noir les mx2

Blanc les open

Jaune les vétérans

Les numéros sont attribués de la manière suivante :

Le 1^{er} club inscrit :

N°1 pilote 125 2T

N°2 pilote MX2 (250 4t / 2T – 125 2t)

N°3 pilote open (125 2T – 250 4T – 450 4T - 500 2T)

N°4 pilote vétéran (toutes cylindrés)

N°5 pilote Amateur

Le 2eme club inscrit :

N°6 pilote 125 2T

N°7 pilote MX2 (250 4t / 2T – 125 2t)

N°8 pilote open (125 2T – 250 4T – 450 4T - 500 2T)

N°9 pilote vétérán (toutes cylindrés)

N°10 pilote Amateur

ART.4 COUREURS ADMIS :

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFM compétition, désignés par leur club ou école. Les licences à la journée sont acceptées.

ART.5 CATÉGORIES :

Chaque club ou école désirant participer à la coupe des clubs devra présenter une équipe complète de 5 pilotes, répartis sur les catégories suivantes :

- 1 pilote Amateur (pilote sans palmarès de ligue, ou absent en liste de notoriété, moto Open)
- 1 pilote 125 2T
- 1 pilote MX2 (250 4t / 2T – 125 2t)
- 1 pilote open (125 2T – 250 4T – 450 4T - 500 2T)
- 1 pilote vétérán plus de 38 ans (toutes cylindrés)

Pour les clubs ne possédant pas de pilote dans une catégorie, ils auront la possibilité de prendre un pilote dans un autre club (avec accord de celui-ci) mais commenceront le Week end avec **10 points** de handicap, par pilote hors club, au classement général et devra justifier du manque de pilote dans ladite catégories.

ART.6 DROIT D'ENGAGEMENT :

La demande d'engagement d'une équipe devra arriver au club organisateur, via mail coupedesclubsmx@gmail.com. En retour, le club organisateur délivrera un code d'accès pour accès à l'espace engagesport dédié à l'inscription.

L'inscription pour les pilotes sélectionnés par les clubs, sera de 45€ par pilote, et se fera sur engagesport de manière groupée par une seule personne. Le club paiera un droit d'inscription de 70€ par équipe.

Le coût total pour 2024 sera de 295€ (45€ X 5 pilotes + 70€ de droit d'engagement club par équipe)

La composition de l'équipe devra être définitive 15 jours avant l'épreuve. Après cette date, les clubs seront autorisés à remplacer un (ou divers) pilotes dans leur équipe, jusqu'au jour de l'épreuve uniquement sur présentation d'un certificat médical du pilote malade ou blessé.

Les pilotes bénéficieront de 4 entrées gratuites (1 pilote, 1 panneuteur, 2 accompagnants).

Le club aura lui aussi 5 entrées public gratuites par équipe inscrites pour le week end.

Pour la promotion de cette épreuve, les clubs inscrits s'engagent à faire la promotion de cette coupe des clubs lors des manifestations qu'ils organiseront (Sonorisation-programme).

ART.7 MISE EN GRILLE :

Les pilotes seront mis en grille selon le classement de leur club à l'issue de la séance Chrono (d'abord un pilote de chaque club avant le second). Un tirage au sort départagera les équipes à égalité de points. Tous les pilotes devront être présents au parc fermé avec leur machine avant le départ, selon la procédure de départ en vigueur.

ART.8 FORMAT DES COURSES

En 2024 la coupe des clubs se déroulent sur 2 jours les pilotes auront des manches samedi et dimanche. Afin de favoriser le côté festif, les pilotes coupe des clubs ne reprendront les manches que le dimanche après-midi afin de profiter de la soirée de samedi soir.

Les essais se dérouleront sur 5 min. Le dimanche un Warm-up de 8min par catégorie est prévu avant la reprise des manches.

Les chronos se dérouleront sur 15min en suivant des 5 min d'essais :

1 série Vétérans

1 série 125 2T

1 série MX2

1 série Open

1 Série Amateur

A l'issue de ces séances chrono un classement par club sera établi au cumule des 5 temps chronos.

Les 20 premières équipes seront en finale A et les 20 autres en finale B

Les manches se dérouleront en 15 min + 1 tour.

1ère manche 125 2T/ MX2

1^{ère} manche 125 2T/ MX2 B

2ème manche Vétérans /OPEN

2^{ème} manche Vétérans /OPEN B

3ème manche MX2 /Vétérans

3^{ème} manche MX2 /Vétérans B

4ème manche 125 2T/OPEN

4^{ème} manche 125 2T/OPEN B

5ème manche Vétérans/125 2T

5^{ème} manche Vétérans/125 2T B

6ème manche MX2/OPEN

6^{ème} manche MX2/OPEN B

Les pilotes amateurs roulent dans leur série à part sur 3 manches quelque soit le résultat des chronos du matin.

ART.9 ATTRIBUTION DES POINTS :

L'attribution des points se fera comme pour le Moto-cross des nations (1 point au 1er, 2 points au 2ème, 3 au 3ème. etc....). Seuls les 13 meilleurs résultats sur la totalité de 15 par équipe seront pris en considération. Il y a donc 2 jokers. Le club qui cumulera le moins de points gagnera la coupe des clubs. **Tous les comités départementaux moto auront le droit de composer une équipe sans pénalités de points.** Tout pilote faisant partie de ces équipes devra avoir l'aval de son club d'origine, afin de ne pas pénaliser les clubs par l'absence d'un pilote, faute de quoi une pénalité sera appliquée en cas de réclamation du club d'origine.

ART.10 CLASSEMENT :

Le classement se fera par équipe de club, ainsi qu'individuel. Les 3 premiers par catégorie

125 / MX2 / OPEN / Vétérans / Amateur et les 3 premiers clubs classés seront récompensés par un trophée.

Le club vainqueur recevra UNE PRIME DE 500€, le 2eme 200€ et le 3eme 70€

ART.11 COMPORTEMENTS :

Tout comportement irrespectueux sur la piste ou en dehors, envers l'organisation ou tout autre personne sera sanctionné par pénalité, ou dans les cas les plus graves entrainer l'exclusion du pilote voir même de l'équipe (les pilotes sont responsables de leur accompagnateurs). Le non-respect des consignes de sécurité sur le site et ses abords ou du règlement de la course, sera sanctionné de la même manière.

ART.12 HORAIRES :

Le club organisateur de cette coupe des clubs, sera autorisé à organiser d'autres catégories le jour de cette épreuve. Les horaires seront établis par le club organisateur, selon le nombre de catégories...

ART.13 CAPITAINE D'ÉQUIPE :

Un capitaine d'équipe devra être désigné par le club pour chaque équipe, celui (celle) ci peut être, un(e) pilote participant ou non à l'épreuve, le président ou tout autre membre du club. Le rôle du capitaine est important, il est chargé de la gestion et coordination de son équipe, et sera l'interlocuteur principal avec l'organisation et le personnel fédéral. Notamment en cas de litige ou réunion d'équipes.

Le capitaine devra être nommé au même temps que le reste de l'équipe lors des inscriptions, tout changement devra être signalé au club organisateur au plus tôt.

A très vite pour ce week end festif Hors normes !

L'organisation. Stade Montois Motoclub. Hugo Gomes, chargé d'organisation 0641022280

STADE MONTOIS MOTOCLUB
21 Place J. Pancaut
40000 MONT DE MARSAN
06 41 02 22 80 / 06 35 18 99 33
stademontoismotoclub@gmail.com